



Rappel AIDE SÉCHERESSE

La région Grand Est et le département de la Moselle mettent en œuvre un plan sécheresse pour tous les éleveurs qui subissent un déficit fourrager significatif dans leur exploitation afin de financer leurs achats exceptionnels de fourrages ou coproduits.

Télécharger le formulaire de demande d'aide sur : moselle.chambre-agriculture.fr

La liste des dépenses éligibles est la suivante :

- fourrage grossier
- coproduits issus de productions d'agro-industries : drèches de brasseries ou de distillerie, pulpes de betteraves, aliments liquides, aliments solides, aliments humides, bouchons de luzerne
- maïs ensilage, sorgho ensilage

Les types d'aliments concernés

Type d'aliments	Coûts plafonds ou coûts moyens
Foin sur pied	35 €/t brut
Foin bottelé	120 €/t brut
Foin de luzerne sur pied	50 €/t brut
Foin de luzerne bottelé	130 €/t brut
Foin d'enrubannage pressé-filmé	140 €/t brut
Paille en andain	25 €/t brut
Paille pressée	40 €/t brut
Paille pressée remisée	80 €/t brut
Drèches	35 €/t brut
Pulpe de betteraves 28 % MS	40 €/t brut
Pulpes de betteraves déshydratées	200 €/t brut
Autres aliments humides	
Autres aliments liquides	
Bouchons de luzerne	200 €/t brut
Maïs ensilage sur pied	100 €/t MS ou 32 €/t brut
Maïs ensilage rendu	100 €/t brut
Sorgho ensilage	

Le prix unitaire de l'aliment acheté est plafonné pour ne pas encourager la spéculation sur les marchés.

Pour remplir le formulaire, les éleveurs peuvent s'adresser à :

- l'EDE pour connaître leur nombre d'UGB

- leur comptable pour connaître leur taux de spécialisation

Les éleveurs doivent fournir un bilan fourrager évaluant le déficit à l'entrée de l'hiver, ou à défaut, renseigner sur le formulaire de demande d'aide leurs stocks et besoins en fourrages démontrant le déficit à partir des effectifs calculés par notre service EDE.

Grâce au guichet unique départemental, les Chambres départementales d'Agriculture assurent une proximité de l'information sur le dispositif d'aide, le dépôt des dossiers jusqu'au 31 janvier 2019 et la pré-instruction des demandes d'aide.

Chaque guichet unique transmettra à la Région et au Conseil Départemental la liste des bénéficiaires éligibles, ce qui permettra aux élus de statuer. Au vu de la déclaration, des aliments achetés au-delà des quantités habituelles ainsi que de la fourniture des factures acquittées, la Région Grand Est ou le Conseil Départemental accompagneront à hauteur de 25% les dépenses supplémentaires liées à l'impact sécheresse sur la production fourragère.

Les paiements des dossiers auront lieu entre janvier et mars 2019.

Une majoration de 10 % pourra être appliquée en cas d'installation ou d'appartenance au zonage montagne.

L'aide sera comprise entre 500 € et 3.000 € (6.000 € pour les GAEC).

Contacts pour plus d'informations :

Par tél : 03 87 66 12 46 ou 03 87 66 12 45

Par mail : frederique.founas@moselle.chambagri.fr ou francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux

du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel (3^e étage) - Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebouurg, 33 rue du Général De Gaulle

Nous contacter par téléphone : 03 87 66 12 30

Actualités : moselle.chambre-agriculture.fr

Comité de rédaction du 07/12/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur ; C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, I. Robillard, A. Touchot.

Subvenir aux besoins des ovins après la sécheresse de cet été : réaliser son bilan fourrager

Certains éleveurs ont été obligés de rentrer les animaux au mois d'août car les prairies étaient complètement sèches. Une majorité d'entre eux a également déjà utilisé une partie des stocks hivernaux. La deuxième coupe étant très rare voire inexistante à certains endroits et la question étant de savoir si l'hiver ne sera pas trop long, la question des besoins des animaux trotte dans les têtes de beaucoup d'éleveurs. Voici quelques conseils pour faire avec.



Réaliser un bilan fourrager est nécessaire pour évaluer les stocks disponibles aux besoins des animaux.

L'achat de concentré est plutôt resté comme une option avec une vente d'agneaux plus légers.

Il est donc très important de réaliser un bilan fourrager, et donc évaluer les stocks disponibles par rapport aux besoins des animaux présents sur l'exploitation.

Savoir évaluer les besoins des animaux

Dans un premier temps, il faut savoir que chaque catégorie d'animaux n'a pas les mêmes besoins. Les différences peuvent être importantes entre une brebis suitée, une gestante, une vide, un bélier en lutte ou au repos ou les agneaux.

Il faut également estimer le nombre de jours nécessaires d'affouragement que ce soit en bâtiments ou dans les pâtures. A noter qu'en moyenne, les brebis consomment 320 kg Ms pour les systèmes bergeries avec 180 jours en bâtiment et 220 kg Ms pour les systèmes herbes avec 120 jours en bâtiment.

Les recommandations sont les suivantes :

- brebis vide ou début de gestation : 1,5 kg Ms/j
- brebis ou agnelle en fin de gestation : 1,1 kg Ms/j
- brebis ou agnelle en lactation 2,2 kg Ms/j
- agnelle à l'entretien ou début de gestation : 1,1 kg Ms/j
- béliers : 2 kg Ms/j
- agneaux : 30 à 40 kg Ms jusqu'à la vente.

En soustrayant les besoins calculés aux stocks de fourrages, vous obtenez votre bilan fourrager. S'il est négatif cela signifie

qu'il n'y aura pas assez de fourrage en stock et qu'il faut trouver une solution avant la fin de l'hiver.

Savoir gérer le déficit fourrager

Si le bilan est négatif il faut trouver une bonne stratégie en sachant prioriser les animaux les plus productifs sur l'exploitation. Pour cela, voici quelques conseils.

Il faut garder les fourrages de qualité pour les brebis en fin de gestation et en lactation. C'est une catégorie d'animaux à fort besoin énergétique. Si les brebis sont en état et qu'elles ont suffisamment d'énergie, elles pourront mettre bas des agneaux plus gros et vigoureux à la naissance mais également les allaiter correctement.

La mise en lutte est une période clé qui conditionne le revenu de demain. Un flushing adapté joue sur la prolificité. Cette suralimentation débute généralement un mois avant la lutte (à nuancer selon l'état corporel) et se poursuit pendant celle-ci. Les brebis ont alors des besoins qui augmentent de 0,3 Uf par rapport à l'entretien et il faut leur réserver les fourrages de bonne qualité, éventuellement complétés de 200 g de céréales à 400 g pour les plus maigres. Le maintien de la suralimentation pendant la lutte, puis sa diminution, ont pour effet de limiter la mortalité embryonnaire. Une complémentation minérale et vitaminique (A, D3, E) à cette période est aussi une bonne précaution.

Les analyses de fourrage permettent de réaliser des économies en concentré et en four-

rage : il est conseillé en cas de doute de faire des analyses fourragères et des rations afin de valoriser au maximum son fourrage et ses concentrés et ainsi ne distribuer que ce que les animaux ont besoin sans gaspiller.

Une substitution avec de la paille appétente est adaptée pour les agneaux à l'engraissement ou les brebis à l'entretien si une auge est disponible pour la distribution des concentrés.

Afin d'adapter au mieux la préparation à l'agnelage et de limiter les frais d'alimentation, l'échographie des brebis 45 jours après le retrait des béliers permettra de retirer les brebis vides du lot et d'adapter la préparation à la mise bas des gestantes en fonction de leur état corporel et de la taille de portée. L'alimentation d'une brebis non diagnostiquée vide représente un coût d'environ 7 €.

Les agnelles sont l'avenir du troupeau. Leur croissance doit être assurée par une complémentation rationnée. Une impasse sur cette catégorie d'animaux entraîne un vieillissement inéluctable du troupeau et une baisse de la productivité. Il ne faut donc pas négliger leur alimentation.

Enfin, trier les réformes, si cela n'est pas déjà fait, permettra de se débarrasser le plus rapidement possible des brebis improductives et à problèmes qui consomment inutilement du fourrage.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tania KÖRNER,
conseillère ovins viande
Tél. 03 87 66 12 46 ou 06 80 61 85 80
tania.korner@moselle.chambagri.fr